

RÈGLEMENT

Format de jeu et calendrier

Le tournoi se joue en deux phases :

1. Phase de qualification avec élimination directe

La phase de qualification se déroulera à Genève le week-end du 22 au 23 août 2026 avec élimination directe.

Des têtes de séries seront nommées par le Comité de l'ACPGE.

Les balles et les frais de terrain sont pris en charge par l'ACPGE.

2. Tableau final avec élimination directe

Le tableau final se déroulera à Genève lors du week-end du 29 et 30 août 2026.

Des têtes de séries seront nommées par le Comité de l'ACPGE.

Les balles et les frais de terrain sont pris en charge par l'ACPGE.

Inscription

Les inscriptions se font exclusivement à travers le site internet de l'ACPGE : www.acpge.ch et prendront fin le **30 juin 2025**. Les inscriptions au Championnat se font par paire.

Frais d'inscription

- Frais d'inscription de CHF 40.- par paire pour l'inscription à un tableau et CHF 25.- par paire pour un deuxième tableau.
- Les frais d'inscription au championnat genevois incluent la cotisation annuelle en tant que membre du Cercle Genevois des Padelistes.

Catégories

- Femme (licence non obligatoire)
- Homme licencié (min. 1 point Swiss Tennis Padel)
- Homme loisir (pas de licence ou 0 point Swiss Tennis Padel)
- Mixte (2ème tableau possible)
- Vétérans 45+ (2ème tableau possible)
- Junior (né en 2008 et plus tard)

Résultats et information

Les informations et les résultats du championnat genevois seront communiqués à travers le site www.acpge.ch, le compte Instagram de l'ACPGE et Whatsapp.

Critères d'admissibilité

Les inscriptions sont ouvertes pour les résidents genevois ou les frontaliers qui travaillent à Genève.

Les participants doivent être membres du Cercle Genevois des Padelistes (association à but non lucratif des joueurs de Padel). La cotisation annuelle en tant que membre est comprise dans les frais d'inscription.

Remplacement des joueurs

Un joueur pourra être remplacé uniquement en cas de blessure ou de départ définitif à l'étranger.

Le remplacement doit être soumis à l'approbation préalable du responsable du tableau, qui se réserve le droit de l'accepter ou de le refuser.

Le remplaçant doit respecter les critères d'admission au championnat et ne pas être déjà inscrit dans le même tableau. Aucun remplacement ne sera autorisé une fois le tableau final publié, sauf décision exceptionnelle du comité.

Prix et récompenses

Une médaille ainsi que des prix seront distribués aux vainqueurs des tableaux.

Responsabilité et litige

L'ACPGE décline toute responsabilité en cas de blessure ou de perte d'objets personnels des participants.

En cas de litige ou de question, vous pouvez vous adresser directement au responsable du tableau.